

# Communiqué de Ensemble! Défendre les libertés syndicales.

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 25 novembre 2017

Mardi 21 novembre, le ministre de l'Éducation Nationale, Jean Michel Blanquer, qui s'est déjà illustré par des positions particulièrement conservatrices, a annoncé à l'Assemblée Nationale qu'il porterait plainte contre le syndicat SUD-Éducation du 93 qui organise un stage syndical qui comprend des moments « non mixtes » (pour les personnes qui subissent les discriminations racistes) et utilisant le vocable « racisme d'État ».

La première à l'applaudir avec énergie fut la présidente du front National Marine Le Pen. Cette prise de position du ministre étant l'aboutissement d'une agitation menée sur les réseaux sociaux notamment de la mouvance d'extrême droite.

La pratique de réunions non mixtes pour les personnes subissant les discriminations, tout comme l'usage du terme de « racisme d'État » appliqué à la société française, font l'objet de débats controversés, y compris au sein du mouvement social et des organisations syndicales.

Mais qui peut nier la réalité, largement documentée, à travers de multiples rapports et enquêtes, de l'existence de discriminations et de formes de racisme systémique qui travaillent la société française, ses forces politiques, ses institutions (le marché du travail, l'accès au logement...). Cette réalité est d'autant plus vive qu'elle a été alimentée par des années de discours politiques multipliant la désignation des boucs émissaires (les Roms, les citoyen-es de confession musulmane, les migrant-es...)

Surtout l'attaque de Jean Michel Blanquer constitue une remise en cause de la liberté syndicale, du droit de s'organiser et

de la libre expression, qui s'inscrit dans un contexte global de répression des mouvements sociaux.

Ce n'est pas aux ministres, c'est aux adhérents et aux instances démocratiquement élues de l'organisation syndicale de décider du contenu des formations syndicales et de leur mise en oeuvre.